



swisscom

Définition de non-utilisation des services mobile Prepaid

Conformément aux conditions générales d'utilisation des services Prepaid, au bout de **12 mois de non-utilisation** de la carte SIM celle-ci est déclarée invalide, le crédit qu'elle contient est perdu et le numéro d'appel est retourné à Swisscom sans dédommagement.

La non-utilisation inclut toutes les activités n'imputant pas le crédit Prepaid. Cela comprend par exemple la recharge du crédit Prepaid, la réception de messages SMS et la mise en marche du terminal mobile. Inversement, sont considérés comme utilisation de la carte SIM les appels sortants, l'envoi de messages SMS, l'envoi et la réception de messages MMS et toute communication mobile de données en général.